

MAIRIE DE DISSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le 16 janvier à 11h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Marie France ROBIN, Madame Véronique PELOQUIN, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT

POUVOIRS : Madame Annie LEGRAND donne pouvoir à Monsieur Michel FRANCOIS
Monsieur Dominique LUSSEAU donne pouvoir à Madame Françoise DEBIN
Madame Marie France DUBOIS donne pouvoir à Monsieur François ARANDA

EXCUSES : Madame Arlette BRISON, Monsieur Aymeric DUVAL

Monsieur Damien AUBRION a été désigné secrétaire de séance

Délibération n°01/16012010 : Emprunt budget Assainissement

Vu le Code Général des Collectivités locales

Considérant que des emprunts avaient été prévus dans le budget assainissement de l'exercice 2009 pour financer les travaux relatifs aux réseaux de la Fontaine d'Aillé et de la Jonchère.
Considérant que les travaux ont débuté en fin d'année 2009 et que les dits emprunts n'ont pas été débloqués avant la fin de l'exercice.

Il est indispensable de contracter les emprunts prévus permettant de financer les travaux avant le vote du budget 2010 qui aura lieu en mars.

Après avoir effectué une consultation auprès de plusieurs banques.
Le Maire présente les conditions d'emprunts proposées par le Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 250 000 € auprès du Crédit Mutuel pour le financement des travaux d'assainissement sur la Jonchère et la Fontaine d'Aillé.
Autorise le Maire à signer le contrat et tous documents relatifs à cet emprunt.
Dit que la somme sera inscrite au budget assainissement 2010 en recettes d'investissement compte 1641.

Délibération n°02/16012010 : Emprunt budget Commune

Vu le Code Général des Collectivités locales

Considérant que des emprunts avaient été prévus dans le budget de la Commune de l'exercice 2009 pour financer divers travaux et achats de terrains.

Considérant que les dits emprunts n'ont pas été débloqués avant la fin de l'exercice.

Il est indispensable de contracter les emprunts prévus permettant de financer ces travaux avant le vote du budget 2010 qui aura lieu en mars.

Après avoir effectué une consultation auprès de plusieurs banques.

Le Maire présente les conditions d'emprunts proposées par le Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 220 000 € auprès du Crédit Mutuel pour le financement de divers travaux et achats de terrains.

Autorise le Maire à signer le contrat et tous documents relatifs à cet emprunt.

Dit que la somme sera inscrite au budget Commune 2010 en recettes d'investissement compte 1641.

Délibération n°03/16012010 : Emprunt budget Eau

Vu le Code Général des Collectivités locales

Considérant que des emprunts avaient été prévus dans le budget Eau de l'exercice 2009 pour financer les travaux relatifs aux réseaux de la Fontaine d'Aillé et de la Jonchère.

Considérant que les travaux ont débuté en fin d'année 2009 et que les dits emprunts n'ont pas été débloqués avant la fin de l'exercice.

Il est indispensable de contracter les emprunts prévus permettant de financer les travaux avant le vote du budget 2010 qui aura lieu en mars.

Après avoir effectué une consultation auprès de plusieurs banques

Le Maire présente les conditions d'emprunts proposées par le Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 170 000 € auprès du Crédit Mutuel pour le financement des travaux d'eau potable sur la Jonchère et la Fontaine d'Aillé.

Autorise le Maire à signer le contrat et tous documents relatifs à cet emprunt.

Dit que la somme sera inscrite au budget eau 2010 en recettes d'investissement compte 1641.

Certains élus aimeraient savoir si le taux proposé peut encore être négocié. Monsieur le Maire répond qu'une consultation a été effectuée en bonne et due forme auprès des banques et que le taux proposé par le Crédit Mutuel, inférieur à 4 % pour un taux fixe, est la meilleure proposition reçue depuis longtemps.

Monsieur le Maire fait ensuite un rapport de l'Assemblée Générale des Maires de la Vienne auquel, il a participé. Lors de cette assemblée, de nombreux Maires ont affirmé leur inquiétude face à la suppression de la Taxe Professionnelle et à sa compensation. Car même si pour l'année 2010 la compensation sera intégrale, son évolution n'est plus assurée.

Madame PLUMEREAU informe le Conseil qu'une Commission Education Solidarité aura lieu le 04/02/2010 à 20h30, salle du Conseil. Une réunion sur l'accueil des jeunes de 12 à 18 ans est prévue le 26/02 à 19h à la Mourauderie.

Le Conseil Municipal du 28 janvier est maintenu.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 12h30.